

Paris, le 27 juillet 2026



8^{ème} Réunion du GT Formation continue et Assurance qualité

Le 24 juillet 2026

Présents

Pour l'administration :

- Catherine BACHELIER, Sous-directrice ERPC
- Frédéric GILLODES, Chef du BQM
- Nathalie MARTIN N'DIAYE, Cheffe du BRP
- Richard HUA, BQM
- Julie SEVILLA, Chargée de l'animation de la politique éducative Snica-fo

Pour le SANEER & SR :

- Martine FOLTZER, SGA
- Maxime BOURGEOIS, SN
- Cindy DALLEMAGNE, SN

Le 24 juillet 2026 s'est tenue la huitième réunion du groupe de travail consacrée à l'assurance qualité et à la formation continue des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

Assurance qualité

En ouverture de séance, Catherine BACHELIER rappelle que le tour de France consacré au déploiement de la démarche qualité, engagé en 2017, s'est achevé en août 2025.

Les premiers résultats témoignent d'une forte homogénéité des pratiques sur l'ensemble du territoire.

Selon les données communiquées par le BQM, près de **1 200 agents** ont été audités :

- 84 % des audits ont eu lieu lors d'examens de la catégorie B ;
- 7 % concernent des examens des catégories poids-lourd ;
- 9 % concernent des examens motocyclette.

Une cinquantaine d'agents ont reçu un **avis réservé**, deux seulement un **avis défavorable**. **Suite au contrat d'objectifs toutes les situations ont été régularisées.**

Une nouvelle grille expérimentale, testée entre mai 2024 et avril 2025, intégrant notamment une cotation supplémentaire « C », n'a suscité aucune remarque particulière de la part des agents audités.

Une démarche qualitative et non une notation

Le Snica-fo propose la mise en place d'une notation chiffrée, à l'instar du CEPC, afin que le résultat de l'audit repose sur un bilan quantifié, présenté comme plus transparent.

Richard HUA rappelle que l'appréciation de l'auditeur repose sur une analyse qualitative des compétences professionnelles observées, et non sur un décompte de fautes ou de mentions. Il souligne que seuls 3 % des audits ont conduit à un avis réservé, délivré en annonce directe, ce qui démontre, selon lui, que cette décision est solidement argumentée et jamais prise à la légère. L'objectif de la démarche demeure avant tout l'accompagnement de l'agent.

Le BQM rappelle que la véritable valeur ajoutée de l'audit réside dans l'échange entre l'auditeur et l'agent, au cours duquel les axes de progression sont identifiés et discutés.

Le guide de l'auditeur est actuellement en cours de rédaction. Il sera transmis aux organisations syndicales avant sa validation afin de recueillir leurs observations. Il est également précisé que le guide utilisé à compter de 2026 sera commun aux audits annuels et quinquennaux.

Le SANEER & SR se félicite de cette précision qui va dans le sens de sa demande déjà formulée lors de la réunion du 10 juin 2025.

Richard HUA indique enfin que, jusqu'à présent, tous les avis réservés ont été motivés par des difficultés relevant exclusivement des compétences techniques.

Le SANEER & SR réaffirme son attachement à une démarche d'audit fondée sur l'accompagnement professionnel et non sur une logique de notation. Notre organisation estime qu'une grille chiffrée conduirait inévitablement à accorder le même poids à l'ensemble des items évalués. À titre d'exemple, l'organisation administrative d'un examen pourrait alors avoir le même impact que l'élaboration du parcours, alors que ces compétences ne présentent pas le même niveau d'importance. La mise en place d'un système de pondération serait dès lors indispensable, au risque de rendre le résultat final complexe et peu lisible pour l'inspecteur audité.

Le SANEER & SR rappelle enfin que la qualité de l'entretien entre l'auditeur et l'agent constitue la véritable valeur ajoutée de la démarche et doit rester au cœur du dispositif.

Réalisation du deuxième audit en cas d'avis réservé

Le SANEER & SR réaffirme son opposition à ce que l'audit réalisé à l'issue de la formation, consécutif à un avis réservé, soit assuré par le DPCSR, chef du BER, dans le cadre de l'audit annuel.

Notre organisation considère qu'une telle évolution reviendrait à transférer une compétence aujourd'hui exercée par l'administration centrale vers les DPCSR, chefs de BER. Ceux-ci se retrouveraient alors dans une situation de juge et partie, en étant à la fois responsables de l'accompagnement de l'agent et de l'évaluation de l'efficacité de cet accompagnement.

Frédéric GILLODES indique partager cette réserve mais précise qu'il n'est pas favorable à ce que ce second audit soit réalisé par le BQM, sauf demande explicite et motivée de l'IPCSR. Cette position vise à éviter qu'un inspecteur puisse être audité jusqu'à trois fois au cours d'une même année, selon le schéma suivant : audit quinquennal, formation, second audit du BQM, puis audit annuel.

Six unités d'évaluation : un équilibre à préserver

Le Snica-fo propose de ramener le nombre d'unités d'évaluation de six à quatre et d'appliquer une proratisation identique aux autres catégories de permis.

Le SANEER & SR considère au contraire que le maintien des six unités constitue un équilibre pertinent. Ce découpage permet d'aborder l'ensemble des compétences du métier et d'offrir un retour complet à l'IPCSR, dans une logique d'accompagnement tout au long de sa carrière.

Notre organisation syndicale souligne également que ce fonctionnement présente un intérêt pédagogique. Les échanges intervenant à mi-audit permettent à l'agent de prendre immédiatement en compte les observations formulées par l'auditeur et, le cas échéant, de corriger certains points pour la suite de l'évaluation. Cette démarche est comparable à celle des relevés effectués par les IPCSR lors des examens du permis de conduire, qui permettent au candidat d'adapter sa conduite au fil de l'épreuve.

Réduire le nombre d'unités reviendrait à appauvrir l'analyse des pratiques professionnelles alors même que l'objectif affiché est d'accompagner les inspecteurs dans leur progression.

Le BQM partage cette analyse et estime que les six unités constituent aujourd'hui le meilleur

équilibre entre qualité de l'évaluation et richesse des échanges.

Enfin, le SANEER & SR rappelle que la Directive européenne prévoit une durée minimale d'une demi-journée pour l'audit quinquennal comme pour l'audit annuel. Réduire le nombre d'unités n'aurait donc pas d'incidence sur la durée de l'audit, mais conduirait uniquement à diminuer la qualité et la profondeur des échanges avec l'agent.

Évolution de l'arrêté de 2017

Le SANEER & SR interroge l'administration sur les suites données aux propositions formulées en mars 2026 concernant l'évolution de l'arrêté du 20 avril 2017 relatif aux audits. Notre organisation souhaite savoir si ses propositions ont été étudiées et si un retour peut être présenté en séance.

Catherine BACHELIER et Frédéric GILLODES indiquent que ces propositions ont bien été examinées mais qu'elles feront toutefois l'objet d'un arbitrage avant qu'une réponse détaillée puisse être apportée.

Formation continue

Le SANEER & SR fait part de sa préoccupation concernant le calendrier des travaux. Notre organisation syndicale rappelle qu'il avait été convenu que les discussions relatives à la formation continue débuteraient une fois les principes de l'audit arrêtés. Or, près d'un an et demi après le lancement de ce chantier, les groupes de travail restent majoritairement consacrés à l'assurance qualité. Dans ces conditions, et compte tenu de la période de réserve électorale à venir, si les travaux sur la formation continue ne s'engagent réellement qu'à la mi-2027, leur mise en œuvre ne pourra raisonnablement intervenir avant 2028. Le SANEER & SR rappelle que la formation continue constitue pourtant le volet le plus structurant de cette réforme pour la vie professionnelle des IPCSR.

Le BRF est ensuite interrogé sur l'avancement de la mallette pédagogique consacrée à l'harmonisation des pratiques, ainsi que sur le développement de futurs modules. L'administration indique que cette première mallette est toujours en cours d'élaboration et que son déploiement est désormais envisagé en 2027. Les DPCSR, chefs de BER, bénéficieront d'une formation nationale avant d'assurer, à leur tour, le déploiement auprès des IPCSR, avec un objectif de généralisation au cours de cette même année.

Le SANEER & SR rappelle que ces mallettes pédagogiques doivent constituer un outil d'harmonisation des pratiques et non un substitut à la formation continue. Celle-ci doit demeurer conçue, pilotée et animée par l'INSERR, dont l'expertise est une garantie essentielle de qualité pédagogique et de cohérence nationale. Notre organisation souligne également que tous les DPCSR ne disposent pas d'un plan de charge compatible avec la multiplication de ces actions de formation et que leurs compétences ou leur appétence en matière de pédagogie sont nécessairement hétérogènes.

Le SANEER & SR profite de ces échanges pour rappeler la nécessité de préserver le vivier de formateurs internes issus du corps des IPCSR. Ces collègues sont des acteurs essentiels de la formation initiale comme de la formation continue et doivent pouvoir être dégagés de leurs missions quotidiennes afin d'exercer pleinement leurs fonctions de formateurs.

La Sous-directrice partage cette analyse et confirme que les formations resteront de la compétence de l'INSERR.

Formation motocyclette

Au cours des débats, une proposition de recours à un simulateur de conduite est avancée par nos homologues syndicaux.

Le SANEER & SR met en avant les formations dispensées par le Centre National de Formation

Motocycliste (CNFM) de Sens pour la Police nationale et le Centre National de Formation aux Contrôles des Flux (CNFCF) de Fontainebleau pour la Gendarmerie nationale. Ces centres, qui forment déjà les motocyclistes des forces de sécurité intérieure, proposent des enseignements reconnus pour leur exigence technique et leur qualité pédagogique. Ils disposent des équipements de protection nécessaires et sont en mesure d'adapter leurs formations au niveau de chaque stagiaire, du conducteur débutant au motocycliste le plus expérimenté.

Le SANEER & SR estime que leur expertise et leurs contenus pédagogiques doivent être étudiés afin d'enrichir le futur dispositif de formation continue des IPCSR.

En revanche, notre organisation syndicale exprime de fortes réserves quant au recours à un simulateur de conduite motocyclette. S'il peut constituer un outil pédagogique complémentaire, il ne permet, ni de reproduire les contraintes réelles de la conduite d'une moto, ni d'acquérir la maîtrise indispensable à l'exercice du métier.

Une formation reposant principalement sur un simulateur ne constituerait donc pas une réponse crédible aux besoins des IPCSR et risquerait d'entamer leur crédibilité auprès des enseignants de la conduite motocyclette. Les inspecteurs doivent pouvoir démontrer une maîtrise effective de la conduite en conditions réelles pour conserver toute leur légitimité auprès des professionnels qu'ils sont amenés à évaluer.

En réponse à cette intervention, Julie SEVILLA indique que des prises de contact avec le CNFM de Sens et le CNFCF de Fontainebleau sont programmées en 2027 afin d'étudier leurs dispositifs de formation. Le SANEER & SR se félicite de cette orientation, qui privilégie l'expertise de centres de référence plutôt que des solutions dont la plus-value opérationnelle reste à démontrer.

Analyse du SANEER & SR

Le SANEER & SR prend acte de la volonté de la DSR de privilégier une approche qualitative de l'audit et de ne pas instaurer de système de notation des IPCSR. Nous resterons toutefois particulièrement vigilants quant à la rédaction définitive de la grille d'audit, à l'évolution de l'arrêté de 2017 et aux responsabilités confiées aux chefs de BER, afin que cette démarche conserve pleinement son objectif d'accompagnement professionnel.

S'agissant de la formation continue, le calendrier présenté demeure préoccupant. Le SANEER & SR continuera à défendre une montée en compétences ambitieuse des IPCSR, reposant sur l'expertise de l'INSERR, le maintien d'un réseau de formateurs internes et des formations techniques de haut niveau. Nous saluons à ce titre l'engagement de la DSR de se rapprocher des centres de formation motocycliste de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale, dont l'expertise constitue une véritable opportunité pour enrichir l'offre de formation.

Le SANEER & SR poursuivra son engagement afin que les évolutions engagées renforcent durablement les compétences, la crédibilité et la reconnaissance professionnelle des IPCSR.

Rédacteurs :

Martine FOLTZER,
Maxime BOURGEOIS,
Cindy DALLEMAGNE.



SANEER & SR
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 Chalons-en-Champagne
Cedex